

Pour les Centres de Viticulture du Cognac, c'est la Gueule de Bois !

La région du Cognac dont la filière viticole est dédiée presque exclusivement à la production d'alcool, quatre Centres étaient présents dans les deux départements des Charentes puisque 98 % de la production s'y réalise. Le secteur du Cognac connaît une crise liée principalement à la déflation de la demande américaine.

Dans ce contexte difficile pour les opérateurs du secteur, et au mépris des règles de consultation en matière de réorganisation, qu'un projet de fusion des actes de gestion de Jonzac et Saintes vers le seul CVC de Cognac a été imaginé par un ex Directeur Interrégional des Douanes à Bordeaux... en mal de restructuration.

Mais l'Administration n'a une fois de plus rien compris !! Alors que les politiques annoncent la création de dizaines de gendarmeries dans les zones rurales, leur volonté de réinvestir les zones non-urbaines et de réimplanter des services publics...

En Douane, les chefs décident unilatéralement, et dans leur coin, de RECONCENTRER les missions !! En Nouvelle Aquitaine, les Gendarmes lancent le « plan Vin » avec de gros moyens, en Douane on les supprime. **Logique visionnaire implacable !**

Ce projet funeste inquiète les agents des CVC de Saintes, et de Jonzac qui vont perdre inéluctablement des missions. Pour les collègues de Cognac, on comprend l'inquiétude : **voir arriver une charge de travail à absorber sans effectifs significatifs.**



Cette restructuration à peine « dissimulée », ne correspond ni à une demande des opérateurs mais bien à la seule volonté de transférer à terme la gestion vers l'interprofession (BNIC).

La CFDT revendique encore une fois que le service public douanier doit rester à la hauteur des spécificités de cette région viticole à nulle autre pareil (AOC ancienne, cahiers des charges précis, vitrine d'exportation agro-agricole de la France à l'étranger...)

La réglementation du Cognac est régie par de multiples codes : le Code Général des Impôts (CGI), le Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), mais aussi par le Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS) dont nous attendons toujours la partie réglementaire depuis plus de 2 ans !

Nous œuvrons donc, en contrôle, dans un contexte juridique instable et très technique.

Dernière nouveauté, la modification de l'art. 60 du Code des Douanes qui complexifie la mise en œuvre des contrôles à la circulation avec nos collègues de la surveillance.

La CFDT continue d'exiger une stabilité des textes qui régissent l'activité des services douaniers.

De même avant d'imaginer des regroupements, des restructurations, il y aurait lieu d'améliorer des applications informatiques peu ergonomiques et pas très fonctionnelles :

-_Le Nouveau Casier Viticole Informatisé (NCVI)_: a des lacunes qui ne permettent pas de « coller » à la réalité des besoins (ex : toujours en attente de certains modules, les modifications cadastrales ne sont pas prises en compte depuis le 01/01/2016 alors que la tenue à jour du CVI est une obligation européenne).

Le NCVI a été créé à la va-vite en 2015 (2016) avec FranceAgriMer sachant que les plantations anticipées représentaient 58 % juste dans la région délimitée du Cognac.

-_Vitiplantation_: aucune barrière n'empêchait le viticulteur de gager la même superficie de sous – parcelle sur plusieurs autorisations.

Les arrachages compensateurs (AC) n'ont pas été pris en compte par FranceAgriMer qui estimait à l'époque qu'à partir du moment où les plantations avaient été réalisées le programme était clos pour eux.

-_FIDEL_: qui accueille les autorisations délivrées aux sociétés par la Douane et qui pourrait être l'outil utilisé pour la dématérialisation des dossiers des opérateurs du Cognac, n'est pas à la hauteur des attentes, son contenu actuel est souvent lacunaire.

À ce stade de l'élaboration de la « fusion des CVC » et arrivant à l'atelier de travail N°3 de ce transfert, le sujet des archives n'est toujours pas tranché.

Un serveur commun devrait voir le jour mais les services informatiques ne sont toujours pas sollicités.

La dématérialisation, vue de Paris, est peut être une panacée, mais dans le monde viticole local elle pose beaucoup de problèmes techniques.

La moyenne d'âge des opérateurs ne permet pas un traitement totalement informatique de leur dossier et les demandes d'un accompagnement personnalisé aux services sont récurrentes. La notion de service public et l'implantation de l'administration en milieu rural ne doit s'arrêter à la porte de l'Assemblée nationale !

La réforme qui nous est présentée par la concentration des activités de gestion sur le seul CVC de Cognac offre en termes d'amélioration du service public aux opérateurs un allongement des distances et un éloignement de leurs interlocuteurs pour souscrire leurs démarches : déclarations d'avant travaux de distillations, déclarations d'inventaire annuel des bouilleurs de cru...

Enfin, rien n'est pensé pour améliorer ou développer l'accueil des usagers à Cognac, on ferme, on déplace, on regroupe... mais sans vision à moyen et long terme, sans prise en compte des contraintes géographiques, et financières, sans prise en compte des déclarants souvent âgés et sous dépendance informatique de nos collègues.



Un grand « chef » qui décide de professionnaliser les services pour tendre vers un interlocuteur unique qui « distillera » des réponses uniformisées aux opérateurs et qui devra en finir avec l'assistantat, voilà comment est présentée la manœuvre !

La CFDT dénonce cette restructuration déguisée !

Le taux de satisfaction des opérateurs vis-à-vis des structures existantes est excellent.

Il est contraire au devoir de service public de penser que répondre aux demandes des opérateurs relève de l'assistantat ! Mais bien des devoirs des fonctionnaires !

Il faut aussi penser à réorganiser la gestion des demandes réglementaires des opérateurs qui arrivent en nombre sur les boîtes fonctionnelles des services et envisager un accueil téléphonique à la hauteur. Le seul service de Cognac enregistre près de 3000 courriels par an.

La **CFDT** ne peut que constater, compte tenu de la situation des effectifs dans les CVC, que les agents d'expérience ne disposent plus de temps pour former correctement les nouveaux arrivants.

Cette casse du service public organisée sous couvert d'une pseudo-modernisation n'est en soi qu'un nouvel abandon de missions. Les nombreuses fiches de signalement qui remontent à la Formation Spécialisée en matière de santé et sécurité au travail ne trouvent malheureusement pas de réponses au mal-être des agents.

Le désintérêt de notre administration envers nos métiers est flagrant !

Elle nous considère comme des coûts bien plus que comme des ressources. Comment ne pas avoir à l'esprit ce qu'il s'est passé au CVC ANGOULÊME, réduit à une simple cellule de contrôle, aujourd'hui moribonde.

La **CFDT**, souvent seule sur ce dossier, reste plus que jamais mobilisée dans toutes les instances de concertation CSA, FS, FS du CSA.

Nous continuerons à interpeller les élus comme les professionnels pour maintenir les trois CVC en place pour qu'ils puissent rendre un service complet de proximité.

Comme à chaque fois l'administration ne cesse de tout faire pour supprimer des effectifs, abaisser nos missions et user les agents qui se découragent face au mépris de leur propre employeur. Au lieu de nous aider à sauver les missions, nos hiérarques, le doigt sur la couture, joue un sale jeu et en rajoutent même pour paraître bon élève.....

La **CFDT** refuse d'abandonner nos missions en VITI comme en CI, lors de nos visites de services vous nous avez toutes et tous fait part de votre colère.

Comptez sur nous pour la relayer !